

Le plan Carrousel

Mesures à prendre en cas de rupture du cessez-le-feu par l'ALN dans le Nord-Constantinois (juin-juillet 1962)

The Carousel plan: measures to take in case of the rupture of the cease-fire by the NLA in North Constantine (June-July 1962)

Soraya Laribi



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/7517>
ISBN : 978-2-8218-1398-4
ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2012
Pagination : 66-78
ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Soraya Laribi, « Le plan Carrousel », *Revue historique des armées* [En ligne], 268 | 2012, mis en ligne le 12 décembre 2012, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/7517>

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

© Revue historique des armées

Le plan Carrousel

Mesures à prendre en cas de rupture du cessez-le-feu par l'ALN dans le Nord-Constantinois (juin-juillet 1962)

The Carousel plan: measures to take in case of the rupture of the cease-fire by the NLA in North Constantine (June-July 1962)

Soraya Laribi

- 1 Le 18 mars 1962, les accords d'Évian induisent un rapprochement entre les autorités françaises et le Front de libération nationale (FLN). Ainsi, officiellement, il ne s'agit plus de combattre le FLN qui devient une force politique légale au même titre que l'administration et l'armée française. Certaines forces armées françaises, telles que la mission C et la gendarmerie luttent désormais de concert avec les frontistes contre l'Organisation armée secrète (OAS). Celle-ci conteste ouvertement, par l'intermédiaire d'une propagande en faveur du maintien de l'Algérie française et d'une série d'attentats, le cessez-le-feu proclamé le 19 mars 1962 en Algérie. Dans cette optique, deux autorités ont été désignées. Il s'agit d'abord d'un représentant de la France, qui a le titre de haut-commissaire en Algérie, Christian Fouchet. Dans l'exercice de ses responsabilités, soit la défense, la sécurité, le maintien de l'ordre, les relations extérieures, la justice, la monnaie et l'administration, il est assisté, outre le secrétaire général Bernard Tricot, par le général de corps d'armée aérien, Michel Fourquet, commandant supérieur des forces armées en Algérie, désigné le 17 avril 1962 et établi à la Reghaïa ¹.
- 2 Les accords d'Évian ont aussi prévu un Exécutif provisoire qui est, en théorie, la principale institution en charge du maintien de l'ordre. Composé de douze personnes : trois « Français de souche européenne » (FSE) et neuf « Français de souche nord-africaine » (FSNA), dont six font partie du FLN, il est dirigé par Abderrahmane Farès. De Rocher noir, cité administrative où ils s'installent dès le 28 mars 1962, ils sont chargés du maintien de l'ordre en Algérie jusqu'au référendum prévu sur l'autodétermination, le 1^{er} juillet 1962. Ainsi, désormais, le FLN est dans la loi, l'OAS restant hors-la-loi ².
- 3 Cependant, au mois de mai 1962, le général de brigade Robert Frat, commandant la zone Nord-Constantinois (ZNC) et la 14^e division d'infanterie, prépare, officieusement, un plan

militaire en trois volets, dans lequel il énumère les mesures à prendre en cas de rupture du cessez-le-feu par l'Armée de libération nationale (ALN), bras armé du FLN³. Petite wilaya, située à l'est de l'Algérie, le Nord-Constantinois porte l'empreinte d'un passé tragique. Les différents événements qui s'y sont déroulés en attestent. Avec une population européenne assez importante bien qu'en forte diminution en 1962⁴, la wilaya II compte des grandes villes telles que Constantine, la capitale régionale, mais aussi Philippeville et Bône⁵. Cette zone est également stratégique car elle jouxte la frontière tunisienne, où réside l'ALN extérieure. Elle est, enfin, l'enjeu et le terrain d'affrontement des différentes factions du FLN qui luttent pour obtenir le pouvoir. Surestimant les forces de l'ALN, dans la ZNC au printemps 1962, le général Frat craint, non seulement que les FSE et les FSNA fidèles à la France soient victimes de représailles dans le contexte de la lutte contre l'OAS, mais aussi, que ces populations civiles ne subissent les dommages collatéraux du conflit intra-FLN.

- 4 Dans ce contexte, en quoi le plan Carrousel, plan inappliqué finalement, révèle-t-il que le rapprochement officiel entre les autorités militaires françaises et le FLN n'est effectif que dans le cas de la lutte contre l'OAS ? Comment l'analyse de cet épiphénomène met-elle en exergue l'idée, qu'au printemps 1962, l'indépendance de l'Algérie est encore grosse d'incertitudes ?

La wilaya II : théâtre du plan Carrousel

Les hypothèses sur l'évolution de la situation intérieure

- 5 À l'origine du plan Carrousel, le général Frat, commandant la ZNC, estime que l'emprise de l'ALN est encore importante dans la wilaya II au printemps 1962. Dans un document destiné au général Louis Kegavarat, commandant le corps d'armée de Constantine (CAC), il affirme que le FLN dispose d'une force d'environ 3 000 hommes sur le territoire de la ZNC⁶. Selon lui, la majorité des combattants est regroupée dans des camps, eux-mêmes disposés à l'intérieur de zones fortes et gardées. Le reste est réparti en commandos de dix ou quinze combattants, dans les faubourgs musulmans des grandes villes et en groupe de trois ou quatre combattants dans les villages ou les douars.
- 6 Le général Frat note également que le FLN exerce une forte emprise sur les axes de communication. Il signale que l'ALN intérieure pourrait agir sur ces axes par des sabotages et des actions de surprise rapides et brutales en vue d'entraver la liberté d'action des autorités militaires françaises. Il relève, ainsi différents points sensibles :
- sur l'axe Constantine-Alger : les Portes de fer, où la katiba 315, à laquelle pourrait se joindre le failek de la wilaya, est à même d'interdire la circulation ;
 - sur l'axe Constantine-Biskra : la région d'El-Mahder, où les forces des Nahias 111 et 123 peuvent interdire le débouché de Batna vers le nord, et entre Mac-Mahon et El Kantara, fiefs des bandes des Nahias 112 et 641 ;
 - sur l'axe Constantine-Tébessa : la reconstitution des forces de la Mintaka 14 (issues des anciens comités des kasma) pourrait faire peser une menace sérieuse vers Sigus et à l'est d'Ain Beida ;
 - sur les axes Constantine-Philippeville et Bône : la reconstitution des forces des Nahias 231, 232, 242 et 244 pourrait les amener à interdire la circulation, en particulier vers El Arrouch et Ain Mokra.

Une wilaya sensible

- 7 En réalité, le général Frat surestime les forces de l'ALN intérieure, dans la wilaya II. De fait, selon le mémento du 2^e bureau, les frontistes ne comptent plus que 44 sections et 23 groupes, soit 1 200 hommes au printemps 1962. Est-ce le passé tragique de la ZNC qui l'incite à préparer ce plan militaire⁷ ? En effet, la wilaya II est une zone très sensible qui s'est souvent embrasée. Deux dates sont restées gravées dans l'histoire de la guerre d'Algérie. Il s'agit tout d'abord du soulèvement du 8 mai 1945, qui est rétrospectivement perçu comme une rupture par de nombreux historiens⁸. Il s'est produit dans le Nord-Constantinois, à Sétif, puis s'est diffusé à Périgotville, Kerrata, Chevreul, entre autres, mais aussi à Guelma. Le bilan sanglant⁹ qui s'ensuit a marqué le Nord-Constantinois d'un passé douloureux qui s'est prolongé, d'autre part, par des massacres du 20 au 22 août 1955. De fait, le 20 août 1955, anniversaire de la déposition du sultan du Maroc Sidi Mohamed Ben Youssef, 3 000 militants du FLN ont réussi à rallier 12 000 fellahs, qui ont pris d'assaut une trentaine de villes et de villages au sein du quadrilatère délimité par les villes suivantes : Collo, Philippeville, Constantine et Guelma¹⁰.
- 8 Cette insurrection, ordonnée par les dirigeants de la wilaya II, Zighout Youssef et son adjoint Lakhdar Ben Tobbal, a pour bilan la mort de 71 FSE. Elle est un point de non-retour. La répression, violente, marque la rupture entre les deux communautés¹¹. C'est pourquoi, le général Frat se concentre particulièrement sur le contrôle et la gestion de cette zone après le cessez-le-feu. Il appréhende, en effet, d'autres débordements durant la période transitoire, qui s'étend du cessez-le-feu au référendum sur l'autodétermination, prévu le 1^{er} juillet 1962.

Une wilaya stratégique

- 9 Par ailleurs, le caractère stratégique de cette wilaya peut également justifier la rédaction du plan Carrousel. Situé à la frontière, le corps d'armée de Constantine est protégé par une ligne de défense armée : « la ligne Morice »¹², le long de la route et de la voie ferrée de Bône à Souk-Ahras, construite en 1957, sous le gouvernement de Maurice Bourgès-Maunoury. L'objectif des barrages et la mission des troupes françaises est alors : « surveillance et alerte, interdiction et interception »¹³. Néanmoins, il est attesté que des bases de l'ALN sont installées en Tunisie et cherchent à envoyer des armes à l'armée de l'intérieur¹⁴. Or, au printemps 1962, le général Frat redoute que l'ALN extérieure ne traverse la frontière : « L'ALN de Tunisie ne manquera pas de profiter du désordre régnant à l'intérieur pour tenter une action généralisée sur le barrage. »¹⁵ Effectivement, l'ALN extérieure dispose, en mai 1962, de 170 000 combattants comprenant : 21 bataillons et 7 compagnies lourdes autonomes dotées de canons de 122mm, 105 mm et de mortiers de 120mm. De surcroît, son parc automobile composé de 400 véhicules de transport au moment du cessez-le-feu a augmenté. Il lui permet de rapides déplacements d'unités.
- 10 En observant les regroupements des unités de l'ALN et les points de barrage les plus vulnérables, trois zones sensibles sont retenues par le général commandant le CAC : la région de la Calle, Souk-Ahras et Tébessa. Selon le général Frat, l'ALN est susceptible de déclencher, non seulement, une série de sabotages et de harcèlements sur l'ensemble du barrage avec emploi de canons et de mortiers lourds¹⁶. Mais elle peut aussi effectuer des tentatives de franchissement pouvant revêtir la forme d'infiltration de commandos ou de

passages en force d'unités. Enfin, le général Frat craint que le FLN conjugue les forces de l'ALN intérieure et extérieure : « *De toutes les hypothèses envisagées concernant les circonstances qui accompagneraient une éventuelle rupture du cessez-le-feu, la plus vraisemblable, et celle qui a tout simplement retenu notre attention, consisterait en une action brutale et simultanée des forces de l'ALN intérieure et extérieure, étroitement liée à des mouvements subversifs déclenchés par les populations musulmanes dans l'ensemble du pays.* »¹⁷ Cette appréhension est renforcée par l'intense activité de l'OAS qui refuse d'appliquer les accords d'Évian. Afin de remédier à cette situation, un plan est préparé secrètement par les autorités militaires. Appelé « Carrousel », il est prévu pour le mois de juin 1962.

Un plan secret en trois volets : riposter contre l'ALN en cas de rupture du cessez-le-feu

Mission de l'armée et mesures à prendre en cas de rupture des accords d'Évian

- 11 Dans la perspective d'une rupture des accords de cessez-le-feu, le général Frat, commandant la ZNC, assigne, ainsi, différentes missions à l'armée française. La mission la plus urgente selon lui serait de mettre en sûreté les FSE et les FSNA qui viendraient se placer sous sa protection.
- 12 En outre, conformément à l'article 4 des accords d'Évian qui prévoit que : « *Les forces françaises stationnées aux frontières ne se retireront pas avant la proclamation des résultats de l'autodétermination.* »¹⁸ C'est pourquoi l'armée devra maintenir le contrôle des barrages et des voies de communications essentielles pour le développement des actions ultérieures. Il faudra également contrôler les chemins empruntés par les réfugiés pour rejoindre les zones de recueil.
- 13 Le général commandant la ZNC ajoute que, dans le même temps, les militaires français devront préserver l'intégrité des frontières aériennes et maritimes et assurer les communications entre les différentes zones du dispositif pour lesquelles les liaisons terrestres ne seraient plus possibles ou seraient insuffisantes¹⁹.

Alerte « Zoulou » et gestion de crise

- 14 Dans les premières heures de crise, il faudra, d'après le général Frat, se mettre en garde, en prescrivant l'alerte dite « Zoulou ». Ensuite, il sera nécessaire de garantir un certain nombre de routes de repli et d'évacuation pour les populations civiles se plaçant sous la protection de l'armée. Il précise que, dans les régions à faible peuplement européen, des regroupements auraient lieu dans les chefs-lieux d'arrondissement.
- 15 Il est aussi prévu de mettre en sûreté l'armement de la Force de l'ordre et celui des unités à base de FSNA, qui paraîtraient peu sûres. L'opération de désarmement des unités de force de l'ordre (UFL) revêtira deux aspects différents suivant que des FSE seront encore dans ces unités ou que ces personnels auront été remplacés par du personnel FSNA. Dans le premier cas, la présence du personnel européen permettrait, d'une part d'obtenir, à l'avance, des renseignements sur l'état d'esprit des gradés et hommes de troupe FSNA, d'autre part, d'assurer les permanences de sécurité du magasin d'armement. Dans le second cas, selon le général Frat, une opération de force risque d'être nécessaire. Les UFL

seront désarmées sur ordre par les unités régulières les plus proches de leur lieu de rattachement. L'armement récupéré sera dirigé vers Constantine (pour les secteurs d'El Milia, d'Ain Beida et de Constantine), de Philippeville (pour les secteurs de Collo et de Philippeville).

- 16 Puis, la mission des forces armées françaises sera de reconstituer des réserves aux barrages. Enfin, elles devront constituer des colonnes d'intervention et détruire, par des actions aériennes et terrestres rapides et brutales, un certain nombre d'objectifs localisés aux frontières et à l'intérieur (camps ALN et postes de commandement de wilaya, entre autres).

L'évacuation des personnes menacées de la ZNC

- 17 Après la réalisation de ces missions immédiates, le général Frat annonce, toujours dans l'hypothèse où le plan Carrousel serait déclenché, que la manœuvre générale du corps d'armée consistera, au cours d'un premier temps à regrouper les forces et les populations à protéger au nord d'une ligne générale Bordj-Bou Arreridj, Clairefontaine. Mais aussi, à maintenir l'intégrité du barrage en faisant un effort sur la région située au nord de Clairefontaine. Puis, dans un second temps, si la situation l'exige et sur ordre, il devra poursuivre le repli vers le nord en deux têtes de pont : l'une centrée sur Bône et s'étendant jusqu'à la ligne approximative Souk-Ahras, Philippeville et l'autre réduite, centrée sur Bougie.
- 18 Ainsi, durant un mois de mai qui connaît chaque jour une atteinte aux accords d'Évian, ce plan militaire est préparé par le CAC. Il se contente de définir, en théorie, les mesures à prendre en cas de rupture du cessez-le-feu. Le FLN est désigné, dans l'ensemble des pièces d'archives militaires qui définissent les modalités du plan Carrousel, par le terme « *ennemi* ». Cette dénomination démontre, clairement, que l'esprit des accords d'Évian est fragile et que le rapprochement qui en découlait est menacé : « *Toutes ces études sont à conclure dans le plus grand secret sans consulter les autorités civiles. Toute connaissance de cette IPS²⁰ devra être limitée au général, chef d'état-major, éventuellement aux chefs des 2^e et 3^e bureaux et aux seuls commandants de secteur.* »²¹
- 19 Toutefois, le plan Carrousel n'a pas été déclenché. Il est modifié après l'indépendance proclamée le 3 juillet 1962²². Un document daté du 13 juillet 1962 dicte, ainsi, les interventions éventuelles des forces françaises d'Algérie en cas de troubles dans l'État nouvellement indépendant sous les noms de plans « Vautour », « Goéland » et « Bouvreuil ».

Des modifications du plan Carrousel et des interventions éventuelles des forces armées françaises après le cessez-le-feu

Les plans Vautour et Goéland : protéger les populations menacées dans la tourmente de l'été 1962

- 20 Le plan Vautour est un plan d'intervention et de recueil qui correspond à la première partie du plan Carrousel. Il a pour but de dégager par des actions offensives les unités ou les populations européennes menacées. Il vise ensuite à recueillir dans des centres

fortement protégés les Européens et éventuellement les FSNA qui se seraient placés sous la protection des forces armées françaises. Enfin, il s'agit de mettre en sécurité l'armement d'unités à base de FSNA jugées peu sûres.

- 21 Goéland est un plan de repli qui remplace la deuxième partie du plan Carrousel. Il prévoit le repli de l'ensemble des troupes et populations européennes d'Algérie et des populations FSNA placées sous la protection des autorités françaises, sur des têtes de ponts couvrant les principaux ports et les bases sahariennes.

Les plans Bouvreuil III et IV ²³

- 22 Le plan Bouvreuil III prévoit la protection des ouvrages d'art dont la destruction paralyserait le réseau de communications nécessaire à une manœuvre d'intervention. Quant au plan Bouvreuil IV, il s'articule autour de la protection des Européens et de la mise en place dans les villes et les localités menacées d'unités destinées à assurer la sécurité de quadrilatères ou de quartiers à définir dans chaque cas particulier. Le général Kegavarat précise, néanmoins, que « l'exécution du plan Bouvreuil pourrait se réaliser suivant le cas en accord et en collaboration avec le gouvernement algérien ou en désaccord et en opposition avec lui »²⁴. Il est ferme : « Comme pour le plan Carrousel, j'insiste au cas où, les plans Bouvreuil, Vautour, Goéland seraient appliqués sur la nécessité pour les exécutants de manifester une détermination et une énergie farouches pour exécuter la mission coûte que coûte. La protection de nos nationaux devra être assurée par tous les moyens. Tous les éléments qui s'opposeraient à notre action devront être attaqués et détruits. »²⁵

Les réalités de la situation en Algérie

Les accords d'Évian : « des chiffons de papier »²⁶

- 23 Le plan Carrousel est rédigé dans un contexte où les accords d'Évian ne sont pas respectés. De fait, le premier article de l'accord de cessez-le-feu signé par les autorités françaises et le FLN spécifie que : « Il sera mis fin aux opérations militaires et à toute action de violence collective et individuelle. Toute action clandestine et contraire à l'ordre public devra prendre fin. »²⁷ Toutefois, le 19 mars 1962, l'OAS appelle à une grève générale de protestation au cessez-le-feu. Puis, le 20 mars, le général Raoul Salan ordonne de « harceler toutes les positions ennemies dans les grandes villes d'Algérie ». La majorité de la population européenne des villes d'Alger, d'Oran et de Constantine se met en grève. « Nous sommes dans la situation d'un homme qui se noie. Si on lui tend une ficelle, il la saisit sans se demander si elle est solide ou non. L'OAS est notre ficelle. »²⁸ Tel est le témoignage recueilli par le journaliste Max Clos, interrogeant un FSE de Constantine pour *Le Figaro*. Le quadrillage de la ville par les policiers et les barrages qui ont été mis en place afin d'éviter les heurts entre les deux communautés n'empêchent pas, à cette date, la manifestation de 200 à 300 Européens et l'incendie de boutiques musulmanes par des jeunes FSE. Soutenue par une fraction de la population FSE²⁹, l'OAS intensifie davantage son action après le référendum du 8 avril 1962, qui approuve la politique algérienne du général Charles de Gaulle avec 90,7 % des suffrages.
- 24 Les membres de l'Exécutif provisoire et le haut-commissaire de la République en Algérie, Christian Fouchet, exhortent alors les deux communautés au calme et imposent une série de mesures afin de garantir l'officialisation des accords d'Évian³⁰. Néanmoins, les

suppliques de ces autorités provisoires sont vaines et face à la « *stratégie de la tension* »³¹ opérée par l'OAS, Saad Dahlab, membre du GPRA, annonce le 26 avril 1962 que : « *L'ALN tient le non écrasement de l'OAS pour une violation des accords d'Évian.* »³²

- 25 Par conséquent, même si l'emprise de l'OAS est beaucoup moins importante dans les grandes villes du Nord-Constantinois, telles que Philippeville et Bône, et que la population européenne décroît progressivement³³, le FLN décide de riposter par une stratégie discrète : les enlèvements³⁴. Ce dont le général de division Louis Kergavarat, commandant le CAC et destinataire du plan Carrousel, est conscient. En effet, un télégramme émis par le CAC a révélé la présence d'un charnier dans la mine désaffectée de djebel Felten, située dans la commune de l'oued Seguin, à 13 kilomètres de Telergma.
- 26 Par ailleurs, le FLN exerce un fort ascendant sur la population FSNA de la wilaya II : « *Sur un mot d'ordre, les foules, bien encadrées peuvent submerger soit un quartier européen, soit un poste des FO. Dans les villes à forte densité européenne (Constantine, Bône, Philippeville), de telles manifestations amèneront une inévitable réaction de l'OAS ce qui ne manquera pas de provoquer un désordre indescriptible.* »³⁵

La politique de ralliement et la « *crise d'identité* »³⁶ de la Force de l'ordre

- 27 Après le cessez-le-feu, le FLN essaie, ainsi, de susciter le ralliement de nouveaux partisans. Dans cette optique, il insiste sur le thème du peuple uni, masquant ainsi ses divisions³⁷. Pour les frontistes, ne pas se rallier au FLN est considéré comme une trahison. Ainsi, afin de réaliser ce vœu d'unité, le FLN n'hésite pas à discréditer et à faire pression sur le Mouvement national algérien (MNA), dirigé par Messali Hadj. Le FLN accuse les messalistes de s'opposer au cessez-le-feu, à l'Exécutif provisoire et de miner les négociations, donc la paix en Algérie³⁸. Ces accusations ne sont pas véridiques. Elles entrent en contradiction avec les discours de Messali Hadj. En effet, le bureau politique du MNA se réunit les 18 et 19 avril 1962 afin d'examiner la situation en Algérie. Le résultat est énoncé dans un communiqué datant du 20 avril 1962³⁹.
- 28 Le FLN tente également de rallier les FSNA fidèles à la France. C'est pourquoi les rédacteurs du plan Carrousel redoutent le noyautage des administrations et surtout de la Force de l'ordre algérienne : « *Le FLN peut compter sur la quasi-totalité de la population musulmane. Le contrôle de l'administration officielle en parallèle, lui permet de faire agir à son profit les masses urbaines et rurales fortement structurées, aussi bien que les militaires FSNA des forces de l'ordre qui sont noyautés.* »⁴⁰ De fait, dans les rangs de la Force de l'ordre des désertions avec vols d'armes sont nombreuses. L'Exécutif provisoire a obtenu la création d'une force de l'ordre propre à l'Algérie, selon les articles 19 et 20 des accords d'Évian concernant : « *L'organisation provisoire des pouvoirs publics en Algérie.* » Dirigée par Omar Mokdad⁴¹, elle est constituée des unités de force de l'ordre⁴², qui sont soutenues pour la logistique par l'armée française. La troupe des UFL est composée de militaires du contingent à forte dominante musulmane (90 % environ). L'encadrement est mixte, FSE ou FSNA et comprend des cadres d'active ou des cadres du contingent. De même, la force de l'ordre comprend les groupes mobiles de sécurité (GMS), dont le recrutement est pratiquement exclusivement musulman et l'encadrement est également mixte, FSE et FSNA. Enfin, les supplétifs sont incorporés dans les pelotons de la garde territoriale (PGT) et encadrés par des officiers appartenant à la Gendarmerie nationale. Les auxiliaires sont

administrés par l'armée, qui a également à sa charge la fourniture, le soutien et la gestion de dotation des PGT⁴³.

- 29 De nombreux FSNA sont, par conséquent, transférés de l'armée française à la Force de l'ordre. Toutefois, ces derniers sont victimes d'une : « *crise d'identité* »⁴⁴. Ils sont écartelés entre l'armée française dans laquelle ils combattaient auparavant, la Force de l'ordre, nouvelle organisation, et l'ALN qui les incite à désertir et à rejoindre ses rangs. En effet, dans un rapport sur l'installation des unités de la Force de l'ordre du 18 avril 1962, le général Frat souligne que : « *Les appelés encore soumis aux obligations de la loi française pensent qu'ils en seront automatiquement dégagés au lendemain de l'autodétermination qui créera une Algérie souveraine. Comme ce jour est proche, ils se considèrent comme moralement libérés, d'autant plus que l'interruption des opérations militaires ne justifie plus, tout au moins à leurs yeux, leur maintien sous les drapeaux.* »⁴⁵ Ainsi, les désertions de la Force de l'ordre vers l'ALN sont nombreuses, en raison de l'intense propagande du FLN. Il leur fait miroiter une promesse d'amnistie : « *Ils constatent que leurs anciens qui ont déserté, quelquefois après trahisons et crises, sont aujourd'hui non seulement amnistiés mais automatiquement libérés de toute obligation militaire. Ils pensent, avec de bonnes raisons, qu'une désertion de l'armée française à la veille de l'indépendance ne saurait être considérée comme un délit grave et qu'en tout cas ce délit sera, dès le lendemain de sa mise en place, amnistié - et pourquoi pas récompensé - par un gouvernement algérien souverain.* »⁴⁶ En outre, à l'orée de la prise de pouvoir du FLN, une majorité de FSNA qui étaient demeurés attentistes durant tout le conflit sont tentés de se rallier. Ils représentent donc, également, un enjeu que le FLN souhaitait gagner à sa cause et à son camp⁴⁷.

Une wilaya II divisée : un enjeu pour la prise de pouvoir d'un FLN enlisé dans une guerre fratricide

- 30 La rédaction du plan Carrousel est également justifiée par la guerre intestine qui oppose les membres du FLN. En effet, le 28 mai 1962, au cours de la réunion des membres du Conseil national de la révolution Algérienne (CNRA) à Tripoli en Libye, un conflit éclate au sujet de la désignation d'un bureau politique. Certains membres, dont Benyousséf Ben Khedda souhaitent que le bureau politique soit composé de l'ensemble des dirigeants du FLN. En revanche, d'autres frontistes, sous la houlette d'Ahmed Ben Bella, envisagent la création d'un groupe restreint, composé de sept membres uniquement, écartant visiblement les autres membres historiques du FLN⁴⁸. Le 7 juin, la rupture est définitivement consommée. Après une violente altercation, entre le colonel Salah Bounider, dit *Sawt El-Arab*, et Ahmed Ben Bella, le président du GPRA et sept ministres quittent définitivement Tripoli⁴⁹. Le FLN implose⁵⁰ et au cœur de l'été 1962, la wilaya II devient ainsi un enjeu dans la lutte pour la conquête du pouvoir. Le colonel Salah Bounider s'oppose, alors, au commandant Larbi Berredjem qui est d'obédience benbelliste. Ce dernier, qui a rencontré Ahmed Ben Bella à Hammamet avant même l'ouverture du CNRA à Tripoli, souhaite tirer profit de la crise pour occuper Constantine⁵¹.
- 31 Séparés, en deux groupes, les frontistes entrent en guerre et tentent de rallier les différentes wilayas. D'une part, le « *groupe de Tlemcen* » est dirigé par Ahmed Ben Bella. Il a reçu l'allégeance des wilayas I (Aurès), V (Ouest) et VI (Sud), de Ferhat Abbas et d'une partie de la wilaya II dirigée par le commandant Larbi Berredjem. Le second groupe est le « *groupe de Tizi-Ouzou* ». Il est composé de Krim Belkacem, Mohamed Boudiaf et Benyoucef

Ben Khedda. Ce triumvirat a réussi à regrouper l'autre partie de la wilaya II commandée par le colonel Salah Boubnider et les wilayas III (Kabylie), IV (Algérois), la Zone autonome d'Alger (ZAA) et les fédérations de France du FLN, de Tunisie et du Maroc ⁵².

- 32 Le manque d'homogénéité du FLN génère une anarchie et de nombreuses violations des accords d'Évian dans la wilaya II. Ceci incite les autorités militaires françaises à prévoir des plans pour protéger les FSE et les FSNA qui se seraient mis sous leur protection.

L'inaction partielle de l'armée française ?

Le plan Carrousel : un plan théorique

- 33 En dépit des nombreuses atteintes au cessez-le-feu dans le Nord-Constantinois, le plan Carrousel n'a pas été déclenché. En effet, les nombreuses hypothèses de rupture énoncées par le général commandant la ZNC ont, pourtant, toutes été confirmées : des exactions contre les biens et les personnes notamment des massacres de populations européennes ou musulmanes, fidèles à la France, des attaques de l'ALN contre les forces armées françaises et les points sensibles de l'infrastructure militaire et économique et, enfin, des manifestations de dissidence de la part d'unités de Forces de l'ordre ou d'unités à forte proportion de FSNA.

Un plan à usage interne

- 34 En réalité, l'armée française, enlisée dans une guerre franco-française, n'a pas pu empêcher les excès de l'ALN qui ripostait, entre autres, aux attentats de l'OAS ⁵³. Une OAS qui n'a pas réussi à s'allier avec le FLN comme en témoigne l'échec de l'accord Susini-Mostefai, signé le 17 juin 1962 ⁵⁴. Ces plans n'ont pas empêché non plus les règlements de comptes et, en particulier, la répression à l'encontre des supplétifs. Ainsi, le 28 août 1962, les responsables de la wilaya II ordonnent l'arrestation des anciens supplétifs et de leurs enfants âgés de plus de douze ans. Certains seront dirigés sur le barrage afin de participer au déminage selon le témoignage du chirurgien français de l'antenne chirurgicale maintenue à Souk-Ahras ⁵⁵.
- 35 En somme, le plan Carrousel fut divisé en trois plans devant protéger la population européenne et musulmane menacée ainsi que les ouvrages d'art. L'analyse de ces différents plans reflète une sortie de guerre difficile. Les autorités militaires ont dû prévoir ces plans qui auraient pu servir de garantie contre la transgression des accords d'Évian par l'ALN, dans le Nord-Constantinois. Secrets, ils n'étaient pas connus des autorités civiles. Il s'agissait probablement de plans à usage interne de l'armée ⁵⁶ et ils n'ont pas été appliqués car le gouvernement français voulait mettre le plus rapidement fin au conflit ⁵⁷.

NOTES

1. HARDY (M.), LEMOINE (H.), SARMANT (T.), *Pouvoir, politique et autorité militaire en Algérie. Hommes, textes et institutions, 1945-1962*, Condé-sur-Noireau, SHAT/L'Harmattan, 2002, p. 313-314.
2. KAUFFER (R.), « OAS, la guerre franco-française d'Algérie », dans M. Harbi, B. Stora, *La guerre d'Algérie, 1954-2004, la fin d'une amnésie*, Paris, Robert Laffont, 2004, p. 472.
3. PERVILLÉ (G.), *1962 : la paix en Algérie, après le cessez-le-feu*, Paris, La Documentation française, 1992, p. 74.
4. « Les Européens du Constantinois sont plus pessimistes que ceux d'Alger et d'Oran » titrait déjà *Le Monde* en janvier 1962. Puis dans l'édition du 28 juin, le journaliste C. Mouly annonce que sur 40 000 Européens du Constantinois, 38 000 sont partis et qu'il ne reste plus que 1 000 Israélites sur 20 000 (*Le Monde*, 28 juin 1962).
5. PERVILLÉ (G.), MARIN (C.), *Atlas de la guerre d'Algérie. De la conquête à l'indépendance*, Paris, Autrement, 2006, p. 23.
6. SHD/GR, 1 H 3605, dossier 3, 5 juin 1962.
7. SHD/GR, 1 H 1598.
8. Né à Sétif, le médecin Roger Vétillard a recensé dans sa thèse les termes utilisés par les historiens et les témoins pour caractériser cet événement : « Cassure, faille, instants décisifs, rupture, fracture sont autant de termes qui reviennent sous la plume des divers commentateurs pour définir les rapports nouveaux instaurés par les deux communautés qui vivaient ensemble depuis plus d'un siècle. » VÉTILLARD (R.), *Sétif, mai 1945 : massacres en Algérie*, Paris, Éditions de Paris, 2008, p. 456.
9. Au sujet du débat sur le nombre de morts le 8 mai 1945, nous pouvons de nouveau consulter l'ouvrage de Roger Vétillard qui présente un tableau comparatif des différents chiffres avancés par les historiens et les témoins des événements. *Ibid.*, p. 206-207. Cet auteur avance, pour sa part, le nombre de 7 000 victimes FSNA : « C'est-à-dire qu'il y a eu au moins 5 000 victimes et pas plus de 10 000 : c'est le bilan qu'il me paraît possible de souscrire. » Et de 102 à 113 FSE entre le 8 et le 13 mai, victimes auxquelles il ajoute une quinzaine de militaires de l'armée de Terre. *Ibid.*, p. 466-467. Dans un article paru dans la revue *L'Algérieniste*, il revient également sur les différentes interprétations de ces événements. VÉTILLARD (R.), « Mai 1945 : une littérature multiple mais souvent contestable », *L'Algérieniste*, n° 130, juin 2010, p. 12-27.
10. *L'Écho d'Alger*, 21-22 août 1962, p. 1.
11. À ce titre, nous pouvons voir le documentaire du cinéaste Jean-Pierre Lledo intitulé *Histoires à ne pas dire* (2007). Analysant, entre autres, les massacres du Nord-Constantinois, il s'interroge sur l'assassinat du musicien juif Raymond Leyris. Il se demande si, ce maître de malouf (une musique arabo-andalouse), n'a pas été tué afin de créer un fossé entre les communautés juives et musulmanes de Constantine. *Le Libertaire*, 25 mars 2008, p. 5.
12. Du nom du ministre de la Défense nationale, André Morice, elle avait été édifée afin d'empêcher les frontistes de recevoir des renforts et des armes provenant de la Tunisie indépendante depuis le 5 mars 1956. VOISIN (A.-R.), *Algérie 1956-1962, La guerre des frontières sur les barrages électrifiés*, Paris, Presses de Valmy, 2002, p. 80.
13. VERNET (J.), *Les barrages pendant la guerre d'Algérie*, p. 260, dans J.-C. Jauffret, M. Vaisse, (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Paris, Éditions Complexe, 2001, 551 pages.
14. Le général Maurice Faivre affirme qu'entre 1956 et 1957 les armes acheminées de Tunisie sont environ 15 000. Puis, le bilan est ensuite de 2 500 en 1959, 670 en 1960 et de 1 900 en 1961. FAIVRE (M.), *L'ALN extérieure face aux barrages frontaliers*, Vincennes, Éditions CFHM, 1997.

15. SHD/GR, 1 H 3605, dossier 4.
16. De fait, du 6 au 14 mars 1962, l'ALN de Tunisie a exécuté une action violente de harcèlement du barrage sans tentative de percée. FAIVRE (M.), *op.cit.*, p. 21.
17. *Ibid.*
18. *Journal Officiel de la République française*, 20 mars 1962, p. 3019.
19. SHD/GR, 1 H 3605, dossier 4.
20. Instruction personnelle et secrète.
21. SHD/GR, 1 H 3605, dossier 4.
22. Le 1^{er} juillet 1962, la population vote en faveur de l'indépendance algérienne. Ainsi 91,23 % ont voté : « oui » à la question : « Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par la déclaration du 19 mars 1962 ? » Puis, le 3 juillet 1962, c'est à la cité administrative de Rocher noir que le haut-commissaire de la République en Algérie, Christian Fouchet, remet à Abderrahmane Farès la lettre du général Charles de Gaulle reconnaissant l'indépendance du pays. Les autorités militaires, ouvrent à cette date les frontières à l'ALN et au FLN. BUIS (G.), *Les fanfares perdues, entretiens avec Jean Lacouture*, Paris, Seuil, 1975, p. 228.
23. Les plans Bouvreuil I et II ne concernent pas le CAC. SHD/GR, 1 H 3605, dossier 4.
24. SHD/GR, 1 H 3605, dossier 4.
25. SHD/GR, 1 H 3605, dossier 4.
26. Expression du député de Seine et Oise, Olivier Lefebvre d'Ormesson. *Le Monde*, 26 juillet 1962, p. 6.
27. *Algérie 1962, la guerre est finie*, p. 155.
28. *Le Figaro*, 20 mars 1962, p. 3
29. Nous pouvons noter, néanmoins, que les arrestations du général Edmond Jouhaud, le 25 mars 1962, et du lieutenant Roger Degueuldre, le 6 avril 1962, génèrent le découragement chez les partisans de l'OAS dont le nombre décroît, d'autant plus que le général Raoul Salan est arrêté le 20 avril 1962.
30. Le 11 mai 1962, Christian Fouchet adopte six mesures de remise en ordre, afin de lutter contre l'OAS. Énoncées le 13 mai 1958, elles s'attaquent aux structures de la société européenne soupçonnées d'adhérer à l'OAS, soit les notables, la jeunesse et la police. Ce processus de remise en ordre appelé « *Opération Fouchet* » impose donc l'expulsion de cinquante Algérois, la révocation de nombreux fonctionnaires, l'arrestation de certaines personnalités oranaises, l'appel sous les drapeaux des jeunes européens de 19 ans et la dissolution de l'Assemblée générale des étudiants d'Algérie (AGEA) et la mise en place de gendarmes mobiles dans les commissariats. *Libération*, 12-13 mai 1962, p. 3. Pour plus d'informations sur l'« *Opération Fouchet* », consulter notre mémoire de maîtrise : LARIBI (S.), *Le plan Simoun ou la mobilisation anticipée des conscrits européens en juin 1962*, mémoire de maîtrise sous la direction du professeur Jacques Frémeaux, ParisIV-Sorbonne, 2007.
31. La « *stratégie de la tension* » se manifeste par une série accrue d'attentats urbains. MONNERET (J.), *La phase finale de la Guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 19.
32. DURANTON-CABROL. (A.M), *Le temps de l'OAS*, Paris, Éditions Complexe, 1995, p. 212.
33. *Op.cit.*, *Le Monde*, 28 juin 1962.
34. L'historien Jean Monneret qualifie cette stratégie d'enlèvements de: « *terrorisme silencieux* », *op.cit.*, *La phase finale de la Guerre d'Algérie*, p. 118.
35. Nous pouvons souligner, néanmoins, que le général Frat est pessimiste sur la réaction de l'OAS qui n'est plus réellement très active à Constantine et à Bône au printemps 1962. SHD/GR, 1 H 3605, dossier 4.
36. Cette expression est empruntée à l'historien Redha Malek. Elle est tirée de son ouvrage : *L'Algérie à Évian. Histoire des négociations secrètes, 1956-1962*, Paris, Seuil, 1995, p. 250.

37. STORA (B.), *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte (essais), 1991, p. 171.
38. Document n° 76. *Lettre du responsable de l'organisation du MNA en Algérie adressée au bureau politique. 29 mars 1962.* HARBI (M.), *Les archives de la révolution algérienne*, Paris, Les éditions Jeune Afrique, 1981, p. 377.
39. Communiqué du MNA, 20 avril 1962. F delta RES 564. *Dossier Algérie. Mouvement National Algérien : 1960-1966.* Archives de la Bibliothèque d'histoire contemporaine, Paris, Nanterre.
40. SHD/GR, 1 H 3605, dossier 4.
41. Après avoir servi dans l'armée française de 1943 à 1961 comme officier d'infanterie, il est devenu préfet de Saïda. *Op.cit., Pouvoir, politique et autorité militaire en Algérie française. Hommes, textes et institutions, 1945-1962*, p. 356.
42. Les unités de Force de l'ordre sont couramment appelées unités de Force locale.
43. SHD/GR, 1 H 3605, dossier 3.
44. *Op.cit., L'Algérie à Évian. Histoire des négociations secrètes, 1956-1962*, p. 250.
45. SHD/GR, 1 H 3605, dossier 3.
46. SHD/GR, 1 H 3605, dossier 3.
47. Enfin, citant une directive de la wilaya II, le général Maurice Faivre note que le FLN souhaite se montrer conciliant avec les supplétifs afin de ne pas les inciter à se rendre en métropole et échapper, ainsi, à la justice de l'Algérie prochainement indépendante, FAIVRE (M.), *Les combattants musulmans de la Guerre d'Algérie, des soldats sacrifiés*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 155.
48. AMER AMAR (M.), « Le Front de libération nationale à l'été 1962 : le pourquoi d'une crise », p. 9, MEYNIER (G.) (dir.), *Pouvoirs d'États et États*, 20 juin 2006, Ldh-Toulon, *Pour une histoire critique et citoyenne*.
49. MEYNIER (G.), *Histoire intérieure du FLN 1954-1962*, Paris, Fayard, p.651-652.
50. HARBI (M.), « L'implosion du FLN (été 1962) », dans G. Meynier (dir.), *L'Algérie contemporaine. Bilan et solutions pour sortir de la crise*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 29.
51. La prise de la ville par Si Larbi Berredjem résultait d'un conflit personnel de ce dernier avec Salah Boubnider qu'il accusait de favoriser les habitants originaires, comme lui, de Oued-Zenati. HARBI (M.), *Le FLN, mirage et réalité*, Paris, L'Harmattan, 1980, p. 361.
52. AMAZIT (B.), « La crise de l'été 1962 : la "2° mort" du congrès de la Soummam », *El Watan*, 8 juillet 2004.
53. L'historien Guy Pervillé a objectivement analysé, les responsabilités des autorités françaises, de l'OAS et celles du FLN dans l'échec des accords d'Évian. *Op.cit., 1962, la paix en Algérie*, p. 70-77. Il conclut, *in fine*, que les accords d'Évian ont été respectés « *formellement* » mais que de nombreuses violations les « *ont vidés de leur contenu* ». PERVILLÉ (G.), « *Connaitre les accords d'Évian, les textes, les interprétations, les conséquences* », publié le 18 mars 2005 sur <http://guy.pervillé.free.fr>. Ce document est, lui-même, extrait de la communication présentée le 27 mars 2003 au Cercle algérieniste de Bordeaux : « *L'après 19 mars 1962... et si on en parlait ! Rencontre avec des historiens et des témoins* ».
54. En effet, le responsable de l'OAS d'Alger et de Constantine, Jean-Jacques Susini, ainsi que Chawki Mostefaï membre de l'Exécutif provisoire ont décidé de signer un accord. Les deux parties y admettaient non seulement, la participation des Européens à la Force locale, mais aussi l'amnistie des activistes durant la période consécutive au 19 mars 1962. Jean-Jacques Susini appelait alors ses partisans à voter : « *Oui à l'Algérie du courage du progrès et de la fraternité* ». Cet accord était le résultat d'une inquiétude commune. D'une part, le FLN craignait d'être privé d'une élite et d'autre part, l'OAS craignait l'échec total d'un : « *engagement farouche* ». DURANTON-CABROL, *Le Temps de l'OAS*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1995, p. 221. Néanmoins, les instigateurs de cet accord n'étaient pas soutenus par leurs chefs et alliés respectifs. Ainsi, dans une émission pirate, l'OAS d'Oran et de Bône rejettent conjointement cet accord. *Oran et Bône : Emission pirate du 18 juin*,

p.302-303, « *OAS parle* », Paris, Julliard, collection « Archives », 1964, 355pages. Tandis que les membres de l'Exécutif Provisoire sont désavoués par Ahmed Ben Bella, établi à Tripoli depuis sa libération le 18 mars 1962, et par le président du GPRA, Benyousséf Ben Khedda qui craint que les accords ne remettent en question l'idée d'unité du peuple constamment défendue pendant la guerre.

55. *Op.cit.*, *Les combattants musulmans de la Guerre d'Algérie, des soldats sacrifiés*, p. 159.

56. Nous avons déjà cité les propos du général Kergaravat : « *Toutes ces études sont à conclure dans le plus grand secret sans consulter les autorités civiles. Toute connaissance de cette IPS devra être limitée au Général, chef d'état-major, éventuellement aux chefs des 2^e et 3^e bureaux et aux seuls commandants de secteur* », SHD/GR, 1 H 3605, dossier 4.

57. FRÉMEAUX (J.), *La France et l'Algérie en guerre, 1830-1870, 1954-1962*, Paris, Économica, 2002, p. 322.

RÉSUMÉS

Le plan Carrousel est destiné à définir et à codifier les mesures à prendre en cas de rupture du cessez-le-feu par l'Armée de libération nationale (ALN) dans le Nord-Constantinois. Secret, ce plan en trois volets est prévu pour le mois de juin 1962. Il reflète le climat de tension ambiant et la crainte que les accords d'Évian, signés le 18 mars 1962 avec le Front de libération nationale (FLN), ne soient pas respectés durant la période transitoire qui s'étend jusqu'au référendum prévu sur l'autodétermination, le 1^{er} juillet 1962. Défiantes, les autorités militaires françaises envisagent encore, en mai 1962, une action simultanée de l'ALN intérieure et extérieure téléguidée par le FLN. C'est pourquoi leur attention se porte particulièrement sur la Wilaya II, une région stratégique et très sensible qui s'est embrasée à plusieurs reprises. Toutefois, après l'indépendance de l'Algérie, le 3 juillet 1962, le plan est modifié. La Wilaya II devient, entre autres, le terrain d'affrontement entre le « groupe de Tlemcen » et le « groupe de Tizi-Ouzou », dans la lutte qui les oppose pour la conquête du pouvoir. Les plans Vautour, Goéland et Bouvreuil remplacent ainsi, respectivement les trois volets du plan Carrousel. Ils dictent, alors, l'attitude que devront adopter les forces armées françaises, en cas de troubles ou d'actes généralisés à l'encontre de la population européenne et musulmane d'Algérie.

The Carrousel plan was intended to define and codify the measures to take in case of a rupture of the cease-fire by the National Liberation Army (NLA) in the North Constantine. Secret, this three-part plan is prepared for the month of June 1962. It reflects the climate of ambient tension and fear that the Evian accords, signed March 18, 1962 with the National Liberation Front (NLF), might not be respected during the transitional period that extended to the referendum on self-determination on 1 July 1962. Defiant, French military authorities were still anticipating, in May 1962, simultaneous domestic and foreign action by NLA remote controlled by the NLF. That is why their focus is particularly on the Wilaya II, a strategic and highly sensitive region that flared up repeatedly. However, after the independence of Algeria, July 3, 1962, the plan was amended. Wilaya II becomes, among other things, the battleground between the "Tlemcen group" and "Tizi-Ouzou group" in the struggle between them for the conquest of power. The Vautour, Goéland and Bouvreuil [Vulture, Gull, and Bullfinch] plans replace respectively the three-part Carrousel plan. They dictate, then, the attitude that the French armed forces should adopt in case of widespread unrest or acts against the Muslim population of Europe and Algeria.

INDEX

Mots-clés : accords d'Evian, FLN, guerre d'Algérie, OAS

AUTEUR

SORAYA LARIBI

Professeure certifiée, elle prépare un doctorat à l'université Paris IV-Sorbonne sous la direction du professeur Jacques Frémeaux. Son mémoire de master 1, portant sur le plan Simoun, a remporté le « Prix universitaire du Cercle algérieniste » en 2009.